

Reclassement pour inaptitude physique et gestion du dossier

TOO033DREC

A Paris (adresse et accès précisés ultérieurement)

Présentiel - Synchron

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Contactez-nous pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

- Maîtriser la réglementation applicable
- Savoir mettre en œuvre la procédure liée au reclassement de ces fonctionnaires

Public Visé

- Gestionnaires ou responsables chargés du reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes physiquement à l'exercice de leurs fonctions
- Médecins de prévention
- Assistants sociaux du travail
- Psychologues du travail

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser la réglementation applicable
- Savoir mettre en œuvre la procédure liée au reclassement de ces fonctionnaires

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé théorique
- Mises en situation envoyés par les stagiaires préalablement au stage ou apportés par le formateur
- Échanges entre participants
- Support documentaire et paperboard
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Qualification Intervenant.e.s

- Fonctionnaire expert en statut de la fonction publique

Pré Requis

- Connaître la réglementation en matière de reclassement pour inaptitude physique de niveau débutant

Parcours pédagogique

• Conditions requises

- Agents concernés
- Conditions liées à l'état physique du fonctionnaire
 - . Notion d'inaptitude physique
 - . Constatation de l'inaptitude physique aux fonctions exercées
 - . Reconnaissance de l'aptitude à d'autres fonctions
- Démarche et procédures préalables
 - . Concertation avec le service de médecine préventive
 - . Recherche préalable d'aménagement de poste ou de changement d'affectation
- Procédure
 - . Demande de l'agent
 - . Consultation du comité médical ou de la commission de réforme
 - . Recherche effective et réelle d'une possibilité de reclassement
 - . Consultation de la CAP

• Modalités de reclassement pour inaptitude physique

- Reclassement par la voie du détachement
 - . Procédure
 - . Conditions de détachement
 - . Fin du détachement et conséquences
- Autres modalités de reclassement
 - . Recrutement dans un autre cadre d'emplois
 - . Intégration dans un autre grade
 - . Reclassement pour raison opérationnelle des sapeurs-pompiers professionnels

• Intérêt du reclassement pour la collectivité et limites du reclassement

- Intérêt du reclassement pour la collectivité
- Obstacles au reclassement
- Conséquences de l'impossibilité de reclasser

• Rôle du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et du Centre de gestion

- Participation à la recherche de l'emploi de reclassement
- Participation financière

• Cas pratiques

A partir de l'analyse de dossiers et d'éléments de contexte fournis par le formateur,

ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575

gestion de situations de reclassement :

- Préparation de propositions de dispositifs de reclassement à mettre en œuvre
- Élaboration d'un argumentaire et simulation d'un entretien avec un agent devant faire l'objet d'un reclassement

Traitement le cas échéant de cas fournis préalablement par les stagiaires

Deux jours pour parfaire sa connaissance de la réglementation et maîtriser la procédure de reclassement des fonctionnaires

Méthodes et modalités d'évaluation

Les stagiaires sont invités par mail à signer une feuille d'émargement électronique via EasySign

Modalités d'évaluation : Les stagiaires sont invités par mail à compléter une Evaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form

Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels cas pratiques distribués lors de la formation vous permettront de compléter en auto-évaluation l'attestation de fin de formation

Sanction de la formation : Délivrance d'une attestation d'assiduité et d'une attestation de fin de formation

Modalités d'Accessibilité

Merci de nous contacter pour tout besoin d'aménagement

Durée

14.00 Heures
2 Jours

Effectif

De 4 à 14 Personnes

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) : 1 260.00

Inter Adhérent (Par personne) : 1 160.00



Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER
Responsable Ingénierie Formation

Tél. : 0153391418
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org